



## Compte rendu de la rencontre de médiation dans le cadre du Projet de parc éolien à Saint-Robert-Bellarmin

**Lieu :** Conférence téléphonique

**Date et heure :** Le 9 novembre 2010, à 11 heures

### Participants

M. Stéphane Boyer

*Directeur général, Saint-Laurent  
Énergies inc.*

M. Mathieu Paquet

*Gestionnaire de projet, Saint-  
Laurent Énergies inc.*

M. Félix Destrijker

*Responsable des relations avec le  
milieu, Saint-Laurent Énergies inc.*

M. Denis Lacasse

*Directeur régional de la  
Fédération de l'UPA de la Beauce*

### Membres du BAPE présents

M. François Lafond

*Médiateur*

M. Rafael Carvalho

*Analyste*

### Par la requérante

- La requérante présente au promoteur sa proposition à l'égard de l'article 3.2.4 qui a été envoyé le 9 novembre 2010. Cette proposition consisterait à isoler les zones à risque lors de possibles projections de glace par des éoliennes lorsque le parc éolien sera en exploitation. Ainsi, des valves seraient installées sur des collecteurs situés dans ces zones à risques. En agissant ainsi, cela permettrait d'éviter de possibles fuites de vacuum sur les collecteurs localisés dans ces zones à risques lors d'épisodes de verglas;

### Par le promoteur

- Le promoteur se questionne sur le moment où cette installation de valves devrait avoir cours;
- Les deux parties s'entendent sur le fait que les valves devraient être installées dans les deux premières années du programme de suivi de projections de glace prévu à l'article 3.2.4.

### Par le médiateur

- Les corrections, modifications et ajouts au projet de protocole d'entente seront apportés par le procureur du promoteur et ce dernier, qui aura été mis à jour, sera transmis à la commission au plus tard, le mercredi 10 novembre 2010 à 13 heures;
- Dès la réception du protocole d'entente modifié, la commission le transmettra à la requérante;
- La requérante et ses procureurs prendront connaissance du protocole d'entente mis à jour. La requérante transmettra ses observations et ses commentaires à la commission au plus tard, le vendredi 12 novembre 2010 à 13 heures.
- Dans l'éventualité où les parties devraient échanger sur certains détails du projet de protocole d'entente, une conférence téléphonique pourrait avoir cours le lundi 15 novembre 2010. Si requis, la commission communiquera avec les parties pour leur signifier le moment où cette conférence téléphonique se tiendra.

### Prochaine rencontre téléphonique prévue

**Date et heure :** 15 novembre 2010, heure à déterminer

	<b>Préparé par :</b>	<b>Rafael Carvalho</b>
<b>Compte rendu fait le 9 novembre 2010</b>	<b>Validé par :</b>	<b>François Lafond</b>